

Sans Incidence Financière

RAPPORT N° 96/5-32
au Conseil Municipal

OBJET

ZAC DE LA PROVIDENCE
APPROBATION DU CRAC 1995

La concession d'aménagement de la ZAC Providence a été confiée à la SEDRE en 1982.

Depuis cette date, l'opération a été totalement commercialisée et a vu la réalisation de quatre cent soixante-dix logements, essentiellement sociaux ; le dernier programme de logements (SAMARCANDE) réalisé à l'initiative de la SHLMR sera livré cette année.

Les travaux restant à réaliser pour cette ZAC en cours d'achèvement sont de l'ordre de 1.500.000 F (correspondant à la rénovation de l'Allée des Liserons et à l'aménagement de la Place Jacques Coeur) sur un bilan de 42.000.000 F avec une participation communale de 4.900.000 F.

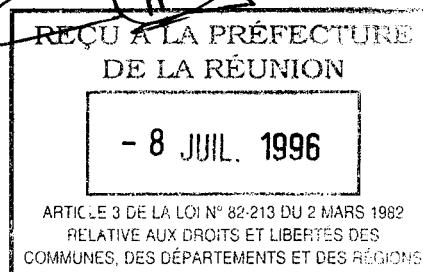
La charge financière de la Ville n'a pas évolué par rapport au précédent bilan approuvé et a déjà été versé sur des budgets antérieurs.

La SEDRE a présenté, conformément au Cahier des Charges du Traité de Concession, le "Compte Rendu Annuel au Concédant" arrêté au 31 décembre 1995 ci-joint.

Il vous est demandé d'approuver ce document.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/5-32
du conseil municipal
en séance du vendredi 28 Juin 1996

OBJET

ZAC DE LA PROVIDENCE
APPROBATION DU CRAC 1995

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/5-32 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE UNIQUE

Approuve le "Compte-Rendu Annuel au Concédant" arrêté au 31 décembre 1995 de la ZAC de la Providence.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1996



LE MAIRE
Michel TAMAYA

